

Numéro spécial



Coronavirus 2019 b-Cov

Vous avez des questions sur le coronavirus ?

Pour plus d'informations sur le site Intranet de l'action sociale :

> actionsociale.mi

> Téléchargez l'affiche sur le Coronavirus

Page dédiée du Gouvernement : > <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

Ministère des Solidarités et de la Santé : > <https://solidarites-sante.gouv.fr/coronavirus>

Plateforme téléphonique d'information : **0800 130 000** (appel gratuit)
En cas de fièvre, toux, difficultés à respirer, composez le 15

En raison de la situation d'une gravité inédite créée par la crise du coronavirus, le Président de la République a été amené à annoncer des mesures très fortes, qui passent notamment par une réduction drastique de nos déplacements à tous, en France, en Europe et à l'international. Le ministère de l'intérieur est appelé à faire face à cette situation en activant ses plans de continuités d'activité. Ce numéro exceptionnel de la lettre de l'action sociale vous donne les références et informations utiles, pour vous et vos proches. Les services de gestion des ressources humaines et les réseaux de soutien restent mobilisés pour vous accompagner.

>> **Intranet.mi** : > **COVID-19 – Fonctionnement de l'administration centrale du ministère de l'Intérieur, des préfectures et sous-préfectures**

Mobilisation des agents

Il convient de distinguer deux cas de figure :

1. Les agents dont la mission nécessite une présence physique pour la continuité du service seront identifiés et mobilisés dans le cadre de l'organisation la plus pertinente pour assurer leur mobilisation dans la durée.

Il sera veillé particulièrement à la poursuite de la bonne application des mesures barrière au profit de ces agents : distance des postes de travail, rappel des consignes sanitaires, etc.

2. Tous les agents dont la présence n'est pas requise sont invités à demeurer à leur domicile en confinement strict et en lien permanent avec leur hiérarchie, selon deux modalités :

- Tous les agents qui le peuvent télé-travaillent (s'ils disposent d'un accès aux systèmes d'information du ministère ou à leur messagerie professionnelle) ou travaillent à distance pour les missions le permettant, évaluables et quantifiables par le chef de service, lorsque l'agent ne dispose pas d'un outil informatique connecté aux systèmes d'information du ministère ou à sa messagerie.

- Les agents pour lesquels **aucune solution de travail à distance ne peut être retenue sont placés en autorisation spéciale d'absence (ASA) mais restent joignables.**

Cette situation exceptionnelle pouvant s'inscrire dans la durée, les agents invités à demeurer à leur domicile sont susceptibles d'être appelés pour renforcer ou suppléer les agents physiquement présents dans les services centraux du ministère, les préfectures et les sous-préfectures.

Légifrance :

> **Arrêté du 19 mars 2020 complétant l'arrêté du 14 mars 2020 portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19**

> **Décret n° 2020-260 du 16 mars 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus covid-19**

Article 1

ELI : > https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2020/3/16/PRMX2007858D/jo/article_1

Alias : > https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2020/3/16/2020-260/jo/article_1

Code de la santé publique - art. L3131-1 (V)

> https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2020/3/16/PRMX2007858D/jo/article_1

DGAFP : > **Information de la DGAFP sur la situation des agents publics dans le cadre de l'épidémie de CORONAVIRUS**

FAQ au 19 mars : > <http://actionsociale.interieur.ader.gouv.fr/index.php/toute-l-actualite/716-information-coronavirus-n-cov-2019>

L'action sociale du ministère reste mobilisée et à votre écoute !

- Si vous êtes en capacité de télétravailler, n'hésitez pas à consulter le site de l'action sociale :
> <https://actionsociale.ader.gouv.fr>
- si vous avez des questions ;
- si vous voulez continuer à recevoir la lettre de l'action sociale et son numéro spécial d'avril, vous pouvez communiquer vos coordonnées électroniques (en précisant dans le mail vos fonctions actuelles afin de pouvoir vérifier votre appartenance au ministère) sur la boîte de l'action sociale :
> action.sociale@interieur.gouv.fr
- > Une fois le confinement terminé, vous pouvez vous désinscrire à tout moment.
- > Faites passer le message à vos collègues afin que l'information circule vers les agents qui n'ont pas la possibilité de se connecter sur l'Intranet du ministère.



Accès site Intranet de l'action sociale

Tous les documents accessibles sur l'Intranet de l'action sociale : > <https://actionsociale.ader.gouv.fr>

Consignes

- > COVID 19 - Consignes continuité d'activité - Administration centrale
- > COVID 19 - Consignes continuité d'activité - Préfectures - Instructions
- > COVID 19 - Consignes continuité d'activité - Préfectures - Annexes

Accès aux réseaux médicaux et de soutien en période de confinement.

- > Liste PCA pour le service social national
- > Liste PCA pour la médecine de prévention
- > Liste PCA pour l'inspection santé et sécurité au travail

Documents

- > Attestation de déplacement dérogatoire
- > Justificatif de déplacement remplissable SG
- > Justificatif de déplacement MI

Accès site Internet du ministère de l'Intérieur

Tous les documents accessibles sur : > <https://www.interieur.gouv.fr/>



Attention ! Les attestations officielles imprimées et les attestations sur l'honneur rédigées sur papier libre sont les seules valables.

>>> Pour en savoir plus

- > <https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Attestation-de-deplacement-derogatoire-et-justificatif-de-deplacement-professionnel>
- Réponse sur le compte twitter du ministère de l'intérieur :
- > https://twitter.com/Place_Beauvau/status/1240236276416118784



Consignes pour rester chez soi

Toutes les consignes accessibles sur : > <https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Coronavirus-COVID-19-Questions-reponses-sur-les-mesures-de-restrictions>

Aménagement de l'accès aux réseaux médicaux et de soutien en période de confinement dans le cadre de l'épidémie de coronavirus-COVID 19

Le stade 3 du plan d'actions du Gouvernement contre le Coronavirus COVID-19 a été mis en œuvre le 15 mars 2020, sur la base des recommandations sanitaires du Haut conseil de la santé publique (HCSP). A la suite des mesures annoncées ces derniers jours par le Président de la République, des plans de continuité de l'activité (PCA) ont été mis en place dans les services du ministère pour organiser la réaction opérationnelle et assurer le maintien des activités indispensables. Les réseaux médicaux et de soutien en font partie.

Vous trouverez ci-dessous pour chacun des réseaux médicaux : médecine de prévention et médecine statutaire, ainsi que pour le service de soutien psychologique opérationnel et le service social, les dispositions permettant d'assurer la continuité de l'accès aux agents de ces réseaux placés en télétravail.



La Médecine de prévention : le service de médecine de prévention a adapté son organisation afin d'assurer ses missions prioritaires : l'aide et le soutien médical aux personnels maintenus en service et le conseil aux chefs de service notamment en terme d'aménagement de l'organisation du travail et de respect des mesures d'hygiène et de sécurité.

Pendant les heures ouvrées (9h- 17h30), les médecins coordonnateurs régionaux assurent une permanence téléphonique pour l'ensemble du territoire dont ils ont la charge.

Pour l'administration centrale, régions Occitanie, Nouvelle Aquitaine et l'Outre-mer, cette permanence est assurée par le médecin coordonnateur national et le médecin coordonnateur d'administration centrale. Tél. : 01 40 07 26 40 01/ 761 17 - Tel. Infirmierie : 01 40 07 25 00 En dehors de cette plage horaire, ces médecins restent joignables en cas d'urgence.



service social

Le Service social : dans le contexte de crise sanitaire, le réseau du service social du ministère poursuit ses activités

à distance, par téléphone et messagerie. L'annuaire en ligne sur le site Intranet de l'action sociale rassemble les coordonnées des assistants et des conseillers techniques régionaux de service social. L'annuaire ci-après recense les conseillers techniques régionaux de service social et permet d'identifier leurs zones de compétence et les coordonnées téléphoniques et les adresses de courriel des assistants de service social, classées par ordre des numéros de département. En cas de difficulté à joindre un assistant de service social, il convient de s'adresser aux conseillers techniques régionaux ou à la conseillère technique nationale pour le service social.

Les annuaires des correspondants permanents des réseaux médicaux et de soutien sont en ligne sur le site Intranet de l'action sociale : > <http://actionsociale.interieur.ader.gouv.fr/index.php/reseaux>

La Police nationale :



Le Service de soutien psychologique opérationnel :

Dans la continuité des consignes gouvernementales, les psychologues du SSPO aménagent leurs activités en mode distant. Ils organisent des suivis

par téléphone pour les personnels et demeurent disponibles, en appui technique, pour les responsables qui ont à gérer des situations spécifiques. Ainsi, les accompagnements individuels en cours nécessitant un suivi particulier, les entretiens programmés ou ceux qui seront demandés seront organisés par téléphone. La permanence téléphonique du service est par ailleurs maintenue et des interventions post-événementielles seront organisées pour les événements internes d'une gravité particulière ou événement de grande ampleur.

Le SSPO demeure ainsi mobilisé et joignable par son numéro vert national : 0805 20 17 17 (accès au psychologue de son secteur en journée et à la permanence du service le soir, WE et jour férié). Par ailleurs, le dispositif complémentaire externalisé demeure opérationnel et propose une écoute psychologique immédiate H24, 7 jours sur 7 (0805 230 405), pour tous les personnels de la police nationale ainsi que pour leurs proches.



La Médecine statutaire : au niveau de l'échelon central du service médical statutaire une présence est assurée alternativement par le médecin-chef et son adjoint. Le service médical régional 12/13, en charge des formations centrales de la police assure également une présence permanente du MIR ou du MIR adjoint. En région, la

plupart des services médicaux régionaux se sont organisés sur le mode de travail à distance et de permanence téléphonique. Les médecins peuvent être sollicités pour toute question d'ordre médico-statutaire que se poseraient les autorités d'emploi ou les services des ressources humaines, en particulier dans les domaines de l'aptitude médicale (recrutement, réintégration, maintien en activité, réserve, etc.) ou des congés liés à l'état de santé (prolongation, retour au service, etc.).

Si la plupart de ces situations pourront se résoudre à distance, certaines pourraient nécessiter une consultation. Chaque cas sera apprécié en tenant compte de l'intérêt de l'agent et des possibilités matérielles disponibles. En cas de difficulté, le conseil du médecin-chef ou du médecin-chef adjoint sera recherché. Les restrictions d'aptitude (réarmement) ne seront pas traitées.

>>> Pour en savoir plus

> <http://actionsociale.interieur.ader.gouv.fr/index.php/toute-l-actualite/729-covid-19-fonctionnement-de-l-administration-centrale-du-ministere-de-l-interieur-des-prefectures-et-sous-prefectures>

Liste des coordonnateurs de la médecine de prévention

Zone	Prénom / Nom	Départements en charge	N° de portable	Courriel
Administration centrale	Bertrand XERRI	Tous sites de l'AC	01 40 07 25 57 07 86 77 39 68	bertrand.xerri@interieur.gouv.fr
Zone de défense et de sécurité Ouest	Dr Laurence CHEVREAU-FONTENEAU	14, 18, 22, 27, 28, 29, 35, 36, 37, 41, 44, 45, 49, 50, 53, 56, 61, 72, 76, 85	02 99 02 12 07 06 67 20 79 35	laurence.chevreau-fonteneau@ille-et-vilaine.gouv.fr
Zone de défense et de sécurité Sud-Est	Interim Dr Eric MATHIEU	01, 03, 07, 15, 26, 38, 42, 43, 63, 69, 73, 74		e.mathieu@astgrandlyon.fr
Zone de défense et de sécurité Sud	Dr Laëtitia DE PERETTI	04, 05, 06, 11, 13, 2A, 2B, 30, 34, 48, 66, 83, 84		laetitia.de-peretti@bouches-du-rhone.gouv.fr
Midi Pyrénées	interim Dr Florence FOULLON	09 12 31 32 46 65 81 82		florence.foullon@interieur.gouv.f
Zone de défense et de sécurité Sud-Ouest	Interim Dr Florence FOULLON	16, 17, 19, 23, 24, 33, 40, 47, 64, 79, 86, 87		florence.foullon@interieur.gouv.fr
Zone de défense et de sécurité Est	Dr Alice LE TACON	08, 10, 21, 25, 39, 51, 52, 54, 55, 57, 58, 67, 68, 70, 71, 88, 89, 90		alice.le-tacon@meurthe-et-moselle.gouv.fr
Zone de défense et de sécurité de Paris	Dr Sandrine VERGELYTESNIER	77, 78, 91, 92, 93, 94, 95, PRIF75		sandrine.vergely-tesniere@interieur.gouv.fr
	Dr Françoise ARRIVET	75 (préfecture de police)		francoise.arrivet@interieur.gouv.fr
Zone de défense et de sécurité Nord	Dr Anne DOUBLET	02, 59, 60, 62, 80		adoublet@polesantetravail.fr

DOM-COM : Dr Florence FOULLON, médecin coordonnateur national et Dr Bertrand XERRI, médecin coordonnateur adm centrale



Liste des Inspecteurs santé et sécurité au travail

Zone de défense et de sécurité	Prénom	Nom	N° de portable	Courriel
Île-de-France 75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95 75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95 75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95 75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95	Yves	BENEDETTI	06 61 34 91 97	isstcoordinationnat@interieur.gouv.fr yves.benedetti@interieur.gouv.fr
	Gilles	GOMBAUD	06 61 34 91 98	gilles.gombaud@interieur.gouv.fr
	Charles	PIROUX	06 32 28 31 13	charles.piroux@interieur.gouv.fr
	Éric	TRYSTRAM	06 33 53 72 94	eric.trystram@interieur.gouv.fr
Nord 59, 02 60, 62, 80	Isabelle	VERCLEYEN	06 32 16 54 91	isabelle.vercleyen@nord.gouv.fr
	Jean-Bernard	BOUCHEZ	06 63 86 05 56	jean-bernard.bouchez@pas-de-calais.gouv.fr
Est 08, 88, 54, 55, 57 10, 21, 51, 52, 58, 71, 89 25, 39, 67, 68, 70, 90	Georges	BAUER	06 61 34 92 28	georges.bauer@interieur.gouv.fr
	Sandrine	SAINTOYANT	06 61 34 92 24	sandrine.saintoyant@interieur.gouv.fr
	Michel	DUBOIS	06 48 91 36 19	michel.dubois@interieur.gouv.fr
Sud-est 03, 07, 15, 26, 42, 43, 63 01, 38, 69, 73, 74	Gilles	ENIZAN	07 85 64 98 61	gilles.enizan@rhone.gouv.fr
	Amélie	LAMIRAUX	07 86 87 35 54	amelie.lamiroux@rhone.gouv.fr
Sud 04, 05, 06, 13, 2A, 2B, 83 11, 30, 34, 48, 66, 84 09, 11, 12, 31, 32, 46, 48, 65, 66, 81, 82	David	NERCESSIAN	06 63 86 27 65	david.nercessian@bouches-du-rhone.gouv.fr
	Pierre	CARLADOUS	06.32.24.64.10	pierre.carladous@bouches-du-rhone.gouv.fr
	Guillaume	DELANNES	06 24 03 52 91	guillaume.delannes@interieur.gouv.fr
Sud-ouest 33, 40, 47, 64 16, 17, 19, 23, 24, 79, 86, 87	Stéphane	MONTALBAN	06 61 34 92 29	stephane.montalban@interieur.gouv.fr
	Didier	LECRAS	06.32.24.00.85	didier.lecras@gironde.gouv.fr
Ouest 18, 36, 37, 41, 45, 49, 85, 28 22, 29, 35, 44, 56 14, 27, 50, 53, 61, 72, 76	Etienne-Marie	LE DISSEZ	06 67 72 62 31	etienne-marie.le-dissez1@interieur.gouv.fr
	Hugues	LEFAY	06.61.34.92.55	hugues.lefay@bretagne.gouv.fr
	Gabriel	GAUTIER	06 86 08 64 81	gabriel.gautier@seine-maritime.gouv.fr

Liste des assistantes sociales par département

N°	Département	Prénom	Nom	Tél.	Courriel
1	Ain	Nathalie	PEUCHERET	04 74 32 30 37 06 86 22 34 75	nathalie.peucheret@ain.gouv.fr
2	Aisne	Murielle	D'HALLUIN	03 23 21 82 55 06 47 69 75 44	murielle.dhalluin@aisne.gouv.fr
3	Allier	Laurence	CHALMIN	04 70 48 30 64 06 69 64 02 72	laurence.chalmin@allier.gouv.fr
4	Alpes-de-Haute-Provence	Marion	MUGNIERY	04 92 36 73 37 06 88 99 34 83	marion.mugniery@alpes-de-haute-provence.gouv.fr
5	Hautes-Alpes	Sandra	JANVIER	04 92 40 49 83 06 03 90 94 57	sandra.janvier@hautes-alpes.gouv.fr
6	Alpes-Maritimes	Elisabeth	BONDIL	04 93 72 24 62 06 25 29 65 10	elisabeth.bondil@alpes-maritimes.gouv.fr
6	Alpes-Maritimes	Gaëtane	ZANNI	04 93 72 24 64 06 25 29 65 05	gaetane.zanni@alpes-maritimes.gouv.fr
6	Alpes-Maritimes	Barbara	AUSTRUY	04 93 72 24 66 06 43 98 07 81	barbara.austruy@alpes-maritimes.gouv.fr
7	Ardèche	Emmanuelle	DUMAS	04 75 66 50 66 06 13 01 24 96	emmanuelle.dumas@ardeche.gouv.fr
8	Ardennes	Arielle	GOBRON	03 24 56 60 64 06 37 57 86 82	arielle.gobron@ardennes.gouv.fr
9	Ariège	Sarah	HOUBAINE CUITTINI	05 61 02 10 91 06 42 73 13 49	sarah.houbaine-CUITTINI@ariege.gouv.fr
10	Aube	Ghislaine	COUTANT	03 25 42 37 97 06 30 51 59 67	ghislaine.coutant@aube.gouv.fr ghislaine.coutant@finances.gouv.fr
11	Aude	Alexandrine FISSE ou Mme DARBAS au 06 68 92 00 49		04 68 10 28 06 06 08 94 57 97	alexandrine.fisse@aude.gouv.fr
12	Aveyron	Yvonne	SARRAT-GUILLION	05 65 75 71 75 06 32 11 39 59	yvonne.sarrat-guillion@aveyron.gouv.fr
13	Bouches-du-Rhône	Saïda AMAOUCHE ou Mme PAENEN au 06 68 92 01 71		04 84 35 48 88	saida.amaouche@bouches-du-rhone.gouv.fr
13	Bouches-du-Rhône	Sylvie	MENDEZ	04 84 35 48 81 06 75 43 36 47	sylvie.mendez@bouches-du-rhone.gouv.fr
13	Bouches-du-Rhône	Marie-Pierre	CORDIER	04 84 35 48 83 06 75 45 51 13	marie-pierre.cordier@bouches-du-rhone.gouv.fr
13	Bouches-du-Rhône	Agnès	DECHESNE	04 42 17 56 46 06 75 50 02 22	agnes.dechesne@bouches-du-rhone.gouv.fr
13	Bouches-du-Rhône	Isabelle	MERY-COSTA	04 84 35 48 86 06 75 56 67 55	isabelle.mery-costa@bouches-du-rhone.gouv.fr
13	Bouches-du-Rhône	Marie-Alice	DESVILLES	04 42 86 57 67 06 75 57 48 84	marie-alice.desvilles@bouches-du-rhone.gouv.fr
13	Bouches-du-Rhône	Laurette	LAURENS	04 84 35 48 89 06 75 56 90 64	laurette.laurens@bouches-du-rhone.gouv.fr
13	Bouches-du-Rhône	Dominique	BENSA	04 84 52 30 78 06 75 56 37 67	dominique.bensai@interieur.gouv.fr
13	Bouches-du-Rhône	Brigitte	SINGER	04 84 35 48 91 06 75 50 52 93	brigitte.singer@bouches-du-rhone.gouv.fr
14	Calvados	Hélène	HUBERT	02 31 30 65 31 06 07 32 18 35	helene.hubert@calvados.gouv.fr
15	Cantal	Dominique DUFAU ou Mme Fleuret-Celle au 06 40 30 19 54		04 71 46 23 09 06 88 67 71 93	dominique.dufau@cantal.gouv.fr
16	Charente	Marjorie	VANDECASTEELE	05 45 97 62 68 06 49 05 65 85	marjorie.vandescateele@charente.gouv.fr
17	Charente-Maritime	Anne	ROBILLARD	05 46 27 45 59 06 73 35 54 56	anne.robillard@charente-maritime.gouv.fr
18	Cher	Françoise	BERNARD	02 48 67 35 24 06 84 15 91 93	francoise.bernard@cher.gouv.fr

19	Corrèze	Marion	GILLET	05 55 20 55 45 06 73 48 52 72	marion.gillet@correze.gouv.fr
20	Haute-Corse	Martine	DOUAIRE	04 95 34 52 16 06 10 91 23 84	martine.douaire@haute-corse.gouv.fr
20	Corse-du-Sud	Virginie	GIRARD-LEGER	04 95 11 10 67 06 70 75 97 21	virginie.girard@corse-du-sud.gouv.fr
21	Côte-d'Or	Catherine	MATHIEU	03 80 44 64 73 06 80 48 11 38	catherine.mathieu@cote-dor.gouv.fr
22	Côtes-D'Armor	Maryannick	GUYOMARC'H	02 96 62 44 60 Sec. 02 96 62 44 42 06 08 03 88 78	maryannick.guyomarch@cotes-darmor.gouv.fr
23	Creuse	Christelle	MAURY	05 55 51 57 79 06 98 90 82 00	christelle.maury@creuse.gouv.fr
24	Dordogne	Magali	BOUCHET	05 53 02 24 60 06 87 77 27 02	megane.beau@dordogne.gouv.fr
25	Doubs	Lolita	DAGUET	03 81 25 11 73 06 07 36 36 98	lolita.daguet@doubs.gouv.fr
26	Drôme	Patricia	CHOLET	04 75 79 29 16 07 86 72 10 52	patricia.cholet@drome.gouv.fr
27	Eure	Véronique	CHARPENTIER	02 32 78 26 20 06 72 47 25 73	veronique.charpentier@eure.gouv.fr
28	Eure-et-Loir	Valérie	BABIN	02 37 27 72 44 06 98 23 79 28	valerie.babin@eure-et-loir.gouv.fr
29	Finistère	Stéphany	MARREC	02 98 76 28 44 06 10 15 07 75 Sec. 02 98 76 28 47	stephany.marrec@finistere.gouv.fr
30	Gard	Laetitia	KWAN TAT	04 66 36 41 69 06 77 18 65 50	laetitia.kwan-tat@gard.gouv.fr
30	Gard	Catherine	SUGIER	04 66 36 41 52 06 84 31 07 55	catherine.sugier@gard.gouv.fr
31	Haute-Garonne	Emilie	HOHWILLER	05 34 45 36 68 06 15 28 65 07	emilie.hohwiller@haute-garonne.gouv.fr
31	Haute-Garonne	Florence	MOGA-MARTY	05 34 55 49 47 06 15 28 65 36	florence.moga-marty@haute-garonne.gouv.fr
31	Haute-Garonne	Stéphane	NOEL	05 61 12 78 97 06 15 28 65 30	stephane.noel@haute-garonne.gouv.fr
32	Gers	Elodie	BARTHE-DEPOILLY	05 62 61 44 67 06 27 80 10 87	elodie.barthe@gers.gouv.fr
33	Gironde	Sylviane	HERAUD	05 57 30 05 16 06 17 79 14 44	sylviane.heraud@gironde.gouv.fr
33	Gironde	Martine	ANDRAUD	05 57 30 05 18 06 73 41 74 50	martine.andraud@gironde.gouv.fr
33	Gironde	Nathalie	ROUDES	05 57 85 79 99	nathalie.roudes@gironde.gouv.fr
33	Gironde	Mélissa	MACLAIR	05 57 30 05 17 06 74 09 40 16	melissa.maclair@gironde.gouv.fr
34	Hérault	Céline	CAMUS	04 67 61 62 08 06 88 59 70 88	celine.camus@herault.gouv.fr
34	Hérault	Julie	BINET	04 67 61 62 07 06 84 17 20 02	julie.binet@herault.gouv.fr
35	Ille-et-Vilaine	Gwénaëlle	CARNET	02 99 02 12 45 06 48 38 81 12 Sec. 02 99 02 12 07	gwenaelle.carnet@ille-et-vilaine.gouv.fr
35	Ille-et-Vilaine	Laurence	OUERTANI	02 99 02 12 44 06 48 38 81 11 Sec. 02 99 02 12 07	laurence.ouertani@ille-et-vilaine.gouv.fr
36	Indre	Marinette	DUCHESNE		marinette.duchene@indre.gouv.fr
37	Indre-et-Loire	Isabelle	GILLE-GUYON	02 47 33 10 82 06 42 15 32 45	isabelle.gille-guyon@indre-et-loire.gouv.fr
38	Isère	Emmanuelle	PAPPINI	04 76 60 48 34 06 78 09 30 05	emmanuelle.pappini@isere.gouv.fr

38	Isère	Sophie	BENZ	04 76 60 34 19 06 78 06 89 82	sophie.benz@isere.gouv.fr
39	Jura	Patricia	BIULLE	03 84 86 84 87 06 89 86 02 89	patricia.bulle@jura.gouv.fr
40	Landes	Laurence	DUPRAT	05 58 06 72 39 06 80 47 06 07	laurence.duprat@landes.gouv.fr laurence.duprat@finances.gouv.fr
41	Loir-et-Cher		Poste vacant	contacter Mme GENERALI au 06 68 92 01 99	
41	Loir-et-Cher	Angélique	DUBUISSON	02 54 81 55 19 06 07 71 34 88	angelique.dubuisson@loir-et-cher.gouv.fr
42	Loire	Caroline	FRAGNOL	04 77 48 48 44 06 87 29 37 62	caroline.frag nol@loire.gouv.fr
42	Loire	Jean-Louis	PAUZE	04 77 48 48 56 06 87 29 97 97	jean-louis.pauze@loire.gouv.fr
43	Haute-Loire	Martine	TERRISSE-BRUNEL	04 71 09 92 19 06 30 64 46 18	martine.terrisse@haute-loire.gouv.fr
44	Loire-Atlantique	Solène	LOMBARDI	02 55 58 49 46 06 32 64 36 87	solene.lombardi@loire-atlantique.gouv.fr
44	Loire-Atlantique	Solenne	CHEVRIER	02 55 58 49 47 06 32 64 36 85	solenne.chevrier@loire-atlantique.gouv.fr
44	Loire-Atlantique	Mireille	BELLIARD	02 55 58 49 48 06 73 45 79 65	mireille.belliard@loire-atlantique.gouv.fr
45	Loiret	Ghislaine	RADIX	02 38 81 42 70 06 83 62 58 17	ghislaine.radix@loiret.gouv.fr
46	Lot	Yoann	BONNARIC	05 65 23 12 23 06 68 23 78 27	yoann.bonnaric@lot.gouv.fr
47	Lot-et-garonne	Catherine	CROS-THOMAS	05 53 77 61 37 06 01 07 39 56	catherine.cros-thomas@lot-et-garonne.gouv.fr
48	Lozère	Martine	TERISSE	04 66 49 66 82 06 07 16 63 50	martine.terrisse@haute-loire.gouv.fr
49	Maine-et-Loire	Carole	MAUPRIVEZ	02 41 81 81 85 06 10 62 33 26	carole.mauprivez@maine-et-loire.gouv.fr
50	Manche	Julie	MAES	02 33 75 48 87 06 72 96 96 15	julie.maes@manche.gouv.fr
51	Marne		Poste vacant	Contacter Mme FAESSEL au 06 68 92 00 55	
52	Haute-Marne		Poste vacant	Contacter Mme FAESSEL au 06 68 92 00 55	
53	Mayenne	Laure	COUPRIS	02 43 01 50 07 (Mar./Jeu. et Ven.) ou 06 30 09 65 22	
54	Meurthe-et-Moselle	Yamina	GUILLAUMÉ	03 83 34 22 18 06 33 14 38 75	yamina.guillaume@meurthe-et-moselle.gouv.fr
54	Meurthe-et-Moselle	Sonia	GOMES	03 83 34 25 76 06.11.73.42.25	sonia.gomes@meurthe-et-moselle.gouv.fr
55	Meuse	Véronique	GENIN	03 29 77 56 15 06 42 20 28 54	veronique.genin@finances.gouv.fr
56	Morbihan	Isabelle	LE PETITCORPS	02 97 54 84 81 02 97 54 84 73 06 71 07 19 68	isabelle.le-petitcorps@morbihan.gouv.fr
57	Moselle	Isabelle	GUEBLEZ	03 87 34 84 81 06 80 32 29 34	isabelle.gueblez@moselle.gouv.fr
57	Moselle	Anne	LE ROCH	03 87 34 85 11 06 80 32 29 27	anne.le-roch@moselle.gouv.fr
57	Moselle	Anne	BLESZ	03 87 95 97 56 03 87 95 94 13 06 07 66 17 19	anne.blesz@finances.gouv.fr
58	Nièvre	Geneviève	DELGADO	03 86 60 72 49	genevieve.delgado@nievre.gouv.fr
59	Nord		Poste vacant	Contacter Mme GENERALI au 06 68 92 01 99	
59	Nord	Alexandra	LALLEMENT	03 27 69 17 00 06 74 52 94 44	alexandra.lallement@interieur.gouv.fr
59	Nord	Cathy	COURTIN	03 20 30 50 91 ou 06 74 72 38 69	

59	Nord	Laurence	POLESZCZUK	Tél. préfecture : 03 20 30 52 82 06 84 08 82 56 Tél. hôtel de police : 03 62 59 82 78	adresse courriel préfecture : laurence.poleszczuk@nord.gouv.fr adresse courriel bureau hôtel de police : laurence.poleszczuk@interieur.gouv.fr
59	Nord	Christine	FLEURY	03 20 30 50 88 06 74 67 41 53	christine.fleury@nord.gouv.fr
59	Nord	Christele	LEBLOND	03 20 30 50 87 06 74 67 02 33	christele.leblond@nord.gouv.fr
59	Nord	Blandine	POMMERET	03 20 30 50 90 06 74 52 30 87	blandine.pommeret@nord.gouv.fr
59	Nord	Hélène	MARQUIS	03 28 20 59 60 06 74 52 74 50	helene.marquis@nord.gouv.fr
59	Nord	Mauricette	MARCQ	03 20 30 50 10 06 74 40 98 91	mauricette.marcq@nord.gouv.fr
60	Oise	Soraya	MERRANI	03 44 06 12 40 06 18 70 38 62	soraya.merrani@oise.gouv.fr
61	Orne	Marielle	GERAULT	02 33 32 52 77 06 50 18 60 52	marielle.gerault@orne.gouv.fr
62	Pas-de-Calais	Sandrine	SERGENT	03 21 99 48 16 06 74 37 86 68	sandrine.sergent@interieur.gouv.fr
62	Pas-de-Calais	Christelle	FINET - RYCKEWAERT	03 21 21 20 41 06 74 40 78 34	christelle.finet@pas-de-calais.gouv.fr
62	Pas-de-Calais	Dominique	THUILLEZ	03 21 21 20 42 06 74 40 80 91	dominique.thuillez@pas-de-calais.gouv.fr
63	Puy-de-Dôme	Caroline	COURTIAL	04 73 98 62 08 06 07 17 26 32	caroline.courtial@puy-de-dome.gouv.fr
63	Puy-de-Dôme	Laetitia	FARREYRE-PAPI	04 73 98 61 69 06 69 35 68 01	laetitia.farreyre@puy-de-dome.gouv.fr
64	Pyrénées-Atlantiques	Marie- Thérèse	DISCAZEAUX	05 59 46 22 60 07 86 10 79 01 05 59 46 22 22 (HP)	maite.discazeaux@interieur.gouv.fr
64	Pyrénées-Atlantiques	Christine	RAFFARIN	05 59 98 23 17 06 12 50 59 04	christine.raffarin@pyrenees-atlantiques.gouv.fr
65	Hautes-Pyrénées	Nadine	SENDRANE	05 62 56 63 85 06 60 47 85 47	nadine.sendrane@hautes-pyrenees.gouv.fr
66	Pyrénées-Orientales	Pascale	BERNET	04 68 51 65 15 06 37 46 84 72	pascale.bernet@pyrenees-orientales.gouv.fr
67	Bas-Rhin		Poste vacant	Contacter Mme BANZET au 06 68 92 00 39	
67	Bas-Rhin	Danièle	THOMAS	03 88 76 82 84 06 79 54 82 46	daniele.thomas@bas-rhin.gouv.fr
67	Bas-Rhin	Marie	ANSEN	03 90 23 14 90 06 77 46 69 44	marie.ansen@interieur.gouv.fr
68	Haut-Rhin	Geneviève	LLORCA	03 89 29 23 78 06 08 09 04 57	genevieve.llorca@haut-rhin.gouv.fr
68	Haut-Rhin		Poste vacant	Contacter Mme BANZET au 06 68 92 00 39	
69	Rhône	Valérie	BOUTREAU	04 72 61 65 34 06 26 27 59 55	valerie.boutreau@rhone.gouv.fr
69	Rhône	Laure	LASSABLIERE	04 72 61 65 35 06 76 96 60 30	laure.lassabliere@rhone.gouv.fr
69	Rhône	Myriam	BARANES	04 72 61 65 38 06 26 27 59 56	myriam.baranes@rhone.gouv.fr
69	Rhône	Nadège	RICHARDIN	04 72 61 65 42 06 87 29 31 94	nadege.richardin@rhone.gouv.fr
69	Rhône	Géraldine	POTIRON	04 72 61 66 69 06 26 27 59 60	geraldine.potiron@rhone.gouv.fr
69	Rhône	Cécile	SANNIER	04 72 61 65 39 06 26 27 59 59	cecile.sannier@rhone.gouv.fr
70	Haute-Saône	Catherine	MAGDONNAL	03 84 77 70 48 06 70 53 71 69	catherine.magdonnal@haute-saone.gouv.fr

71	Saône-et-Loire	Claudine	REPIQUET	03 85 21 80 79 06 74 64 24 94	claudine.repiquet@saone-et-loire.gouv.fr
72	Sarthe	David	PEVERELLI	02 43 39 70 23 06 79 19 93 13	david.peverelli@sarthe.gouv.fr
73	Savoie	Séverine	ANSELMET	04 79 75 50 73 06 03 83 47 59	severine.anselmet@savoie.gouv.fr
74	Haute-Savoie	Marie-Paule	JEANNETTE	04 50 33 60 79 06 48 37 83 54	marie-paule.jeannette@haute-savoie.gouv.fr
75	Administration centrale	Michèle	BESNIER	01 80 15 39 28 06 21 85 48 53 Sec. 01 40 07 24 64	michele.besnier@interieur.gouv.fr
	Administration centrale	Emeline	BORDIER	01 80 15 39 28 0621854864 Sec. 01 40 07 24 64	emeline.bordier@interieur.gouv.fr
75	Administration centrale	Zakeya	KERKOUR EL MIAD	01 80 15 59 94 06 13 20 27 89 Sec. 01 40 07 24 64	zakeya.kerkour-el-miad@interieur.gouv.fr
75	Administration centrale	Laure	CHANEL	01 40 07 29 37 06 21 85 48 24 Sec. 01 40 07 24 64	laure.chanel@interieur.gouv.fr
75	Administration centrale	Michel	FONT-BAILEN	01 40 07 28 23 06 21 85 48 11 Sec. 01 40 07 24 64	michel.font2@interieur.gouv.fr
75	Administration centrale	Céline	HENG-BEAUSON	01 40 07 23 92 06 14 87 31 10 Sec. 01 40 07 24 64	celine.heng-beauson@interieur.gouv.fr
75	Administration centrale	Anne	VINTEJOUX	01 40 07 29 37 (Lun./Mer et Ven.) 06 21 85 47 84 Sec. 01 40 07 24 64	anne.vintejoux@interieur.gouv.fr
76	Seine-Maritime		Poste vacant	Contacter M. NICOLLE au 06 42 74 71 47	
76	Seine-Maritime	Carole	NICAISE	02 32 76 54 16 06 89 59 12 38	carole.nicaise@seine-maritime.gouv.fr
76	Seine-Maritime	Maryse	PRIGENT	02 35 13 34 29 06 08 87 87 89 Sec. 02 32 76 54 13	maryse.prigent-barel@seine-maritime.gouv.fr
76	Seine-Maritime	Virginie	DUMONTROT	02 32 76 54 18 06 08 41 23 59	virginie.dumontrot@seine-maritime.gouv.fr
77	Seine-et-Marne	Muriel	GISSON	01 60 95 59 49 06 08 86 99 77	muriel.gisson@seine-et-marne.gouv.fr
77	Seine-et-Marne	Saloua	EZZOITINI	01 64 71 76 44 06 77 30 66 91	saloua.ezzouitini@seine-et-marne.gouv.fr
77	Seine-et-Marne	Elisabeth	KHEBBACHE	01 64 71 76 45 06 77 30 67 38	elisabeth.khebbache@seine-et-marne.gouv.fr
78	Yvelines	Magali	GRASSOT	01 39 49 72 31 06 74 26 28 39	magali.grassot@yvelines.gouv.fr
78	Yvelines	Amel	MATAHRI	01.39.49.78.00	amel.matahri@yveline.gouv.fr
78	Yvelines	Marie	EMERY	01.39.49.78.00 06 74 26 27 51	marie.emery@yvelines.gouv.fr
78	Yvelines	Beatrice	BARTEAU	01 39 49 72 35 06 81 71 32 91	
79	Deux-Sèvres		Poste vacant	Fin d'activité le 6 avril , ensuite contacter Mme DARBAS au 06 68 92 00 49	
80	Somme	Cécile	LECERF	03 22 97 83 52 06 85 22 77 25	cecile.lecerf@somme.gouv.fr
81	Tarn	Françoise	GRACIANO	05 63 45 62 93 06 24 96 09 94	françoise.graciano@tarn.gouv.fr
82	Tarn-et-Garonne	Isabelle	ROBERT	05 63 22 82 93 06 50 18 63 38 Finances : 05 63 91 93 93	
83	Var	Isabelle	BORGNE	04 94 18 81 33 06 28 19 32 48	isabelle.borgne@var.gouv.fr

83	Var	Dominique	LUCOL-VILOI	04 94 18 81 32 06 42 22 08 32	dominique.lucol-viloi@var.gouv.fr
84	Vaucluse	Nathalie	LISZEZ	04 88 17 84 16 06 09 53 29 87	nathalie.liszez@vaucluse.gouv.fr
85	Vendée	Anne-Marie	GONZALEZ	02 51 36 70 12 (Lun./Mar./1 ^{er} et 3 ^e Mer. du mois) 06 88 77 43 28	anne-marie.gonzalez@vendee.gouv.fr
86	Vienne	Clotilde	RACLET	05 49 55 69 21 06 18 17 15 10	clotilde.raclet@vienne.gouv.fr
87	Haute-Vienne	Fabienne	THOMAS	05 55 44 19 85 06 40 13 05 38	fabienne.thomas@haute-vienne.gouv.fr
88	Vosges	Lydie	THIEBERT	03 29 69 87 03 06 88 09 92 92	lydie.thiebert@vosges.gouv.fr
89	Yonne	Sabrina	MUNOZ	03 86 72 79 30 06 13 14 58 91	sabrina.munoz@yonne.gouv.fr
90	Territoire-de-Belfort	Karine	DEPERNE-ANSART	03 84 57 15 89 06 70 53 46 21	karine.ansart@territoire-de-belfort.gouv.fr
91	Essonne	Sandra	CLEMENT	01 69 91 97 45 06 29 92 60 77	sandra.clement@essonne.gouv.fr
91	Essonne		Poste vacant	Contacter Mme C. SENE au 06 81 35 24 79	
91	Essonne	Frédérique	LELONG	01 69 91 91 66 06 29 92 60 90	frederique.lelong@essonne.gouv.fr
91	Essonne	Eva	NEZICK	01 69 91 91 67 06 11 09 84 05	eva.nezick@essonne.gouv.fr
92	Hauts-de-Seine	Cindy	JUSPIN	01 40 97 25 74 06 25 78 59 67	cindy.juspin@hauts-de-seine.gouv.fr
92	Hauts-de-Seine	Elodie	PETIT	01 40 97 25 82 06 25 78 56 26	elodie.petit@hauts-de-seine.gouv.fr
92	Hauts-de-Seine	Maryse	GROMAT	01 41 86 37 18 06 25 78 59 76	maryse.gromat@hauts-de-seine.gouv.fr
92	Hauts-de-Seine	Mylène	GUEHI	01 56 45 38 74 06 25 78 59 77	mylene.guehi@hauts-de-seine.gouv.fr
93	Seine-St-Denis	Diane	BREST	01 41 60 65 08 06 32 54 60 77 Sec. 01 41 60 65 02	diane.brest@seine-saint-denis.gouv.fr
93	Seine-St-Denis	Anne-Sophie	CHARKOS	01 41 60 65 06 06 86 66 97 69 Sec. 01 41 60 65 02 Hôtel de police : 01 41 60 31 73	anne-sophie.charkos@seine-saint-denis.gouv.fr
93	Seine-St-Denis	Lucie	JUSTINO	01 41 60 65 09 06 71 85 89 61 Sec. 01 41 60 65 02	lucie.justino@seine-saint-denis.gouv.fr
93	Seine-St-Denis	Sylviane	DUPREY	01 48 62 01 86	sylviane.duprey@seine-saint-denis.gouv.fr
93	Seine-St-Denis	Isabelle	DELANNOY	01 43 01 48 54 06 24 26 06 17 Secrétariat : 01 41 60 65 02	isabelle.delannoy@seine-saint-denis.gouv.fr
93	Seine-St-Denis	Tania	GUERLIN-HAMEL	01 48 16 55 69 06 78 41 46 11 Sec. 01 41 60 65 02	tania.guerlin@seine-saint-denis.gouv.fr
93	Seine-St-Denis	Nathalie	CARROUEE- GOIGOUX	01 49 33 94 97 06 70 32 15 94 Sec. 01 41 60 65 02	nathalie.carrouee@seine-saint-denis.gouv.fr
94	Val-de-Marne	Valérie	LAUZE	01 49 56 66 59 07 77 83 30 24	valerie.lauze@val-de-marne.gouv.fr
94	Val-de-Marne	Marina	VICENTE	01 49 56 65 75 07 77 82 30 28	marina.vicente@val-de-marne.gouv.fr

94	Val-de-Marne	Elise	BOSSOQUENO	01 49 56 60 41 07 77 82 30 30	elise.bossogueno@val-de-marne.gouv.fr
94	Val-de-Marne	Julien	DAMIAN	01 49 56 63 43 07 77 82 30 29	julien.damian@val-de-marne.gouv.fr
95	Val d'Oise	Christine	CHAUVIN	01 34 20 26 95 07 77 28 71 72	christine.chauvin@val-doise.gouv.fr
95	Val-d'Oise	Gwenaëlle	LAINE	01 34 20 26 96 07 77 28 76 04	gwenaelle.laine@val-doise.gouv.fr
95	Val-d'Oise	Christiane	OGOUBI-AKILOTAN	01 34 20 26 94 07 77 28 76 21	christiane.ogoubi@val-doise.gouv.fr
971	Guadeloupe	Sophie	HACQUES	05 90 90 81 03 06 90 61 49 70	sophie.hacques@interieur.gouv.fr
971	Guadeloupe		Poste vacant	Contacter Mme A. BRANCHELOT au 06 86 69 25 74	
972	Martinique	Line	PONSAR	05 96 39 36 20 06 96 37 97 32	line.ponsar@martinique.pref.gouv.fr
973	Guyane	Laura	PERNY	05 94 39 46 55 06 94 38 45 67	laura.perny@guyane.pref.gouv.fr
974	Réunion	Florise	LOUIS	02 62 40 77 01 06 92 27 56 10	florise.louis@reunion.pref.gouv.fr
974	Réunion	Christelle	MALET	02 62 40 77 12 06 92 32 10 30	christelle.malet@reunion.pref.gouv.fr
975	Saint-Pierre-et-Miquelon	Sonia	STAMIEROWSKI	05.08.41.19.51 05.08.55.19.70	sonia.stamierowski@dcstep.gouv.fr
976	Mayotte		Poste vacant	Contacter Mme GIORDANO au 07 88 42 37 43	
988	polynesie		Poste vacant	Contacter Mme GIORDANO au 07 88 42 37 43	
988	Haut-Commissariat de Nouvelle-Calédonie		Poste vacant	Contacter Mme GIORDANO au 07 88 42 37 43	

Don de sang

Malgré les mesures de confinement, il est toujours possible d'aller donner son sang

L'établissement Français du sang (EFS) vous rappelle que vous pouvez vous rendre à la maison du don la plus proche de votre domicile. Les lieux de collectes de sang sont considérés par les autorités de l'Etat comme des lieux publics autorisés car vitaux et indispensables.

Continuez à donner votre sang sauf si vous présentez des symptômes grippaux. Les malades ont besoin de vous !

>>> Pour en savoir plus

Pour plus d'information, consultez le site pour trouver le lieu de collecte le plus proche :
> <https://dondesang.efs.sante.fr/trouver-une-collecte>



Logement

La SRIAS IDF communique

Dans le contexte de cette crise sanitaire, la préfecture d'Île-de-France propose de mettre à disposition de vos services son marché de logement d'urgence qui vise à répondre à des difficultés de logement temporaire pour les agents impliqués dans ces circonstances exceptionnelles. La procédure est la suivante : pour tout agent rencontrant une difficulté pour se loger liée à la situation d'urgence actuelle, les services peuvent contacter la PFRH d'Île-de-France, via le mail : > srias@paris-idf.gouv.fr

La PFRH d'Île-de-France sera l'unique interlocuteur des services pour mettre en relation les agents avec les prestataires proposant des nuitées sur l'ensemble de l'Île-de-France (hôtels ou appart'hôtels par exemple).

Le coût de ce logement d'urgence sera pris en charge par la SRIAS d'Île-de-France sur les crédits de la DGAFP (programme 148).

Coronavirus : la liste des lieux fermés au public jusqu'au 15 avril 2020

Bars, restaurants, cinémas, discothèques... Afin de lutter contre l'épidémie de COVID-19 sur le territoire, les établissements considérés comme non indispensables à la vie de la Nation ne peuvent plus accueillir de public jusqu'au 15 avril 2020.

C'est ce que prévoit un **arrêté de lutte contre la propagation du COVID-19** publié au Journal officiel du 16 mars 2020, le respect des règles de distance dans les rapports entre individus étant l'une des mesures les plus efficaces pour limiter la propagation du coronavirus.

La liste des établissements fermés...

Selon l'arrêté, tous les établissements suivants doivent être fermés :

- Salles d'auditions, de conférences, de réunions, de spectacles ou à usage multiple
- Restaurants et débits de boissons, sauf pour leurs activités de livraison et de vente à emporter, le « room service » des restaurants et bars d'hôtels et la restauration collective sous contrat
- Salles de danse et salles de jeu
- Bibliothèques, centres de documentation
- Salles d'expositions
- Établissements sportifs couverts
- Musées
- Chapiteaux, tentes et structures
- Établissements de plein air
- Établissements d'éveil, d'enseignement, de formation, centres de vacances, centres de loisirs sans hébergement, sauf exceptions.

> Déclaration d'Édouard Philippe, Premier ministre, sur les nouvelles mesures face à l'épidémie de COVID-19...



Liste des établissements recevant du public ouverts...

Sauf pour des activités de livraison et de retraits de commandes, ils doivent être fermés.

Néanmoins, dans cette catégorie d'établissements, certaines activités restent autorisées à continuer à recevoir du public. Il s'agit notamment des activités suivantes :

- Commerces d'alimentation générale, supérettes, supermarchés, hypermarchés, commerces de détail (produits surgelés, fruits et légumes, viandes et produits à base de viande, poissons, crustacés et mollusques, pain, pâtisserie et confiserie et autres commerces de détail alimentaires en magasin spécialisé)
- Commerces de détail alimentaire sur éventaires et marchés
- Commerces de détail de carburants, de produits pharmaceutiques, d'articles médicaux, de journaux et papeterie ou encore par exemple d'équipements informatiques
- Blanchisserie-teinturerie
- Services funéraires
- Activités financières et d'assurance
- Les services publics
- Les services assurant les services de transport
- Les établissements de culte. Cependant, tout rassemblement de plus de 20 personnes y est interdit jusqu'au 15 avril 2020, à l'exception des cérémonies funéraires
- Garages automobiles, commerces d'ordinateurs, cavistes, quincailleries, commerces de fournitures pour les animaux de compagnie...

> L'arrêté paru le 16 mars donne la liste complète des établissements pouvant continuer à recevoir du public.

>>> Pour en savoir plus

Toutes les réponses aux questions que vous vous posez sur le Coronavirus COVID-19 :

Restez au courant :

> <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

Vous pouvez recevoir les prochaines informations officielles à propos du COVID-19.

Toutes les réponses aux questions que vous vous posez sur le Coronavirus COVID-19 :

Restez au courant



Vous pouvez recevoir les prochaines informations officielles à propos du COVID-19.

J'ACTIVE LES NOTIFICATIONS



[Consulter le traitement des données personnelles.](#)

Consignes dans le cadre du plan de continuité d'activité (PCA)

LE TRANSPORT JUQU'AU LIEU DE TRAVAIL

Je pense à prendre

- Mon ordre permanent de déplacement qui a été rédigé par ma direction.
- La carte professionnelle ou une carte d'identité.
- L'attestation de déplacement dérogatoire (que je télécharge et que je remplis datée du jour).
- Attention appelée : l'attestation de déplacement dérogatoire doit être refaite tous les jours et datée du jour par l'agent.

Privilégier les transports individuels

- Voyagez seul dans votre véhicule personnel.
- Ne pas faire de covoiturage.
- Deux roues.

Dans la mesure du possible, je voyage seul pour me rendre sur mon lieu de travail

Si je dois utiliser les transports en commun

- J'évite les heures de pointe.
- J'examine avec mon responsable hiérarchique les possibilités de décalage des horaires.
- Je prends les mesures de précautions d'usage, distanciation de 1 m avec les passagers.

AU BUREAU

J'arrive au bureau

- Je me lave les mains en arrivant au bureau.
- Je nettoie mon clavier ma souris et mon téléphone et équipements assimilés avec une lingette pré imprégnée ou un essuie mains à usage unique imbibé d'alcool ménager ou tout produit ménager.
- Je pense à nettoyer mon téléphone portable personnel et professionnel.
- Je signale mon arrivée à mon responsable hiérarchique.

Organisation générale des postes de travail

Je suis en bureau individuel

- Je reste à mon bureau individuel.
- Pour les échanges oraux, je privilégie le téléphone, en cas de nécessité, je veille à observer une distance de 1 m.
- J'aère le bureau 3 fois par jour durant 15 minutes (quand c'est possible).

Je suis en bureau collectif

- Je vois s'il est possible de m'installer dans un bureau individuel.
- Je respecte la règle de distanciation. Au moins 2 m de distance entre chaque poste de travail. - Au besoin je déplace mon bureau pour respecter cette règle. - Pour les agents installés en marguerite, je privilégie la présence d'un seul agent par marguerite.
- Je limite au strict nécessaire les déplacements hors de mon poste de travail.
- Pour les échanges oraux, je privilégie le téléphone ; en cas de nécessité, je veille à observer une distance de 1 m.
- J'aère le bureau 3 fois par jour durant 15 minutes (quand c'est possible).

Si je suis amené à utiliser un ordinateur commun

- Je me lave les mains au savon avant d'utiliser le clavier et la souris et immédiatement après. 2. Je nettoie le clavier et la souris avec une lingette pré imprégnée ou un essuie mains à usage unique imbibé d'alcool ménager ou tout produit ménager avant et après son utilisation.

Les réunions

- J'évite les réunions et au besoin réalise celles-ci en audioconférence.

La circulation dans les services

- Je laisse les portes ouvertes pour ne pas avoir à manipuler les poignées / exceptée celles contribuant au compartimentage incendie.
- J'utilise de façon habituelle les toilettes et je me lave les mains.

Restauration / espace détente

- Je respecte la règle de distanciation de plus de 1 m avec mes collègues même en extérieur.
- Les moments de convivialité (pots, déjeuner, activité sportive) sont à proscrire pour le moment.
- Si je prends mon repas sur place, je nettoie la table où je vais me restaurer avec un essuie mains à usage unique imbibé d'alcool ménager ou tout produit ménager avant et après la prise de repas.
- J'évite de faire la vaisselle sur mon lieu de travail et emporte à mon domicile les plats, assiettes, et couverts.
- J'évite d'utiliser les équipements de type distributeur de boisson, machine à café, fontaine à eau présents sur site, car les surfaces ne sont pas toujours propres.

Je respecte la règle de distanciation en toute circonstance



Une personne de mon service présente des signes qui font penser à un début d'infection à Covid-19

La personne tousse, a de la fièvre, frissonne

- Je me tiens à distance de la personne plus de 1 m.
- Je l'invite à se mettre dans une pièce isolée.
- J'appelle mon responsable.
- Je contacte le médecin de prévention, j'appelle les services d'urgence le 15 ou tout autre service d'urgence.
- Je rassure la personne et la tient au courant.

Je quitte le bureau

- Je signale mon départ à mon responsable hiérarchique.
- En arrivant chez moi, je me lave les mains.

Je maintiens l'application des mesures barrière même en dehors de mon lieu de travail

J'applique les règles de confinement quand je sors de mon bureau

Je rentre chez moi

- De retour à la maison, ne rien toucher.
- Enlever ses chaussures.
- Désinfecter les pattes de votre animal domestique s'il était dehors.
- Enlever ses vêtements de la journée et les mettre à laver.
- Laisser son portefeuille, sac à dos, clés dans un carton à l'entrée.
- Se laver les mains ou mieux se doucher.
- Désinfecter son téléphone, ses lunettes avec de l'eau et du savon ou de l'alcool.
- Désinfecter les choses ramenées de l'extérieur.
- Enlever ses gants et se laver les mains.
- Une désinfection totale n'est pas possible.
- L'objectif est de diminuer les risques.



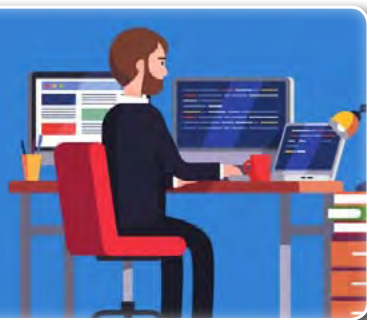
>>> Pour en savoir plus

Site Intranet de l'action sociale/Actualités :

> <http://actionsociale.interieur.ader.gouv.fr/index.php/toute-l-actualite/729-covid-19-fonctionnement-de-l-administration-centrale-du-ministere-de-l-interieur-des-prefectures-et-sous-prefectures>

Télétravail : Appel au renforcement des mesures de vigilance cybersécurité

Comment allier télétravail et cyber-sécurité ?



La situation de crise liée au COVID-19 a provoqué une modification très rapide des méthodes de travail et de l'usage des moyens de communication. Cette situation inédite est susceptible de faire baisser la vigilance des utilisateurs vis-à-vis des risques de sécurité numérique.

Cette vulnérabilité est activement exploitée par des acteurs malveillants sur Internet.

Plusieurs campagnes d'hameçonnage (phishing) ont actuellement lieu. Ces campagnes sont multi-formes (mail piégé, SMS ou appel téléphonique frauduleux). Plusieurs messages d'informations malveillants à propos du Covid-19 usurpant l'identité d'organismes de santé ont été détectés.

Vérifiez l'identité de l'expéditeur et la pertinence de l'envoi du message vis à vis de votre situation.

Le téléchargement de documents depuis un site non officiel est également dangereux. Cette action peut mener au vol de vos données personnelles, au vol de vos identifiants de connexion, au chiffrement de votre ordinateur (ransomware).

Privilégiez les sites officiels dont l'adresse se termine par « gov.fr ».

La mise en place du travail à domicile nécessite de respecter les recommandations suivantes :

- n'utilisez pas d'outils collaboratifs dans le cloud (dropbox, wetransfer...).
 - privilégiez les moyens de communication de l'administration (messagerie Nomade, HesperisNG, Ercom, Envol).
- Attention à la sensibilité des informations communiquées avec des outils grand public qui n'offrent aucune garantie de confidentialité (Whatsapp, Télégram, Discord, Slack...).
- ne diffusez pas d'informations sensibles non chiffrées.
 - sécurisez votre poste de travail personnel (mot de passe complexe, mises à jour des logiciels et système d'exploitation, avoir un antivirus).

La vigilance de chacun est notre meilleure protection. En cas de doute, demandez conseil à votre RSSI.

En situation de télétravail, vous êtes encore plus exposé à des risques de cybermalveillance.

>>> Pour en savoir plus

Des informations spécifiques concernant la cybermenace liée au Covid-19 sont disponibles sur :

> <https://www.cybermalveillance.gouv.fr/tous-nos-contenus/actualites/2553>

Vous recevrez très prochainement des rappels sur les précautions à prendre avec les outils de télétravail proposés par la DNUM.

Santé

Ordonnance expirée : renouvellement des traitements en pharmacie

Vous souffrez d'une maladie chronique, vous avez besoin de renouveler votre traitement mais votre ordonnance est périmée. En raison du contexte sanitaire, le pharmacien peut exceptionnellement vous délivrer votre traitement en informant simplement le médecin.

Afin d'éviter toute interruption de traitement préjudiciable à la santé d'un patient bénéficiant d'un traitement chronique, les pharmacies d'officine peuvent dispenser, lorsque la durée de validité d'une ordonnance renouvelable est expirée, un nombre de boîtes par ligne d'ordonnance garantissant la poursuite du traitement jusqu'au 31 mai 2020. Le traitement est d'abord délivré dans la limite d'une période d'un mois avant de pouvoir être renouvelé. Ces médicaments sont remboursés par l'Assurance maladie dans les conditions habituelles. Le pharmacien en informe le médecin. Il appose sur l'ordonnance le timbre de sa pharmacie, la date de délivrance et le nombre de boîtes dispensées.

Source : > [service-public.fr https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A13923?xtor=EPR-100](https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A13923?xtor=EPR-100)



Vous êtes chez vous, profitez-en pour tester votre audition sur la plateforme mise en place par le ministère en partenariat avec JNA !

Dans le cadre de la journée nationale de l'audition, le ministère vous propose, du 9 au 30 mars 2020, de tester votre audition via le lien d'accès ci dessous : > https://www.apps.journee-audition.org/test_audio_jna/DBbruitJNA/index.php?content=home/welcome&ref=1

La plateforme JNA vous permet de faire un dépistage audio gratuit en ligne, en quelques minutes, de votre ordinateur professionnel ou personnel, votre mobile ou votre tablette :

- > test réalisé avec casque écouteurs ou sur hauts parleurs ;
- > accès ouvert à l'ensemble des agents du ministère ;
- > en connexion illimitée ;
- > aucune information personnelle n'est demandée, recueillie, enregistrée par JNA.



>>> Pour en savoir plus

Pour plus d'information, consultez le site Intranet de l'action sociale :

> <http://actionsociale.interieur.ader.gouv.fr/index.php/toute-l-actualite/725-en-mars-depistage-de-l-audition-en-ligne>

La fondation Jean Moulin

Covid-19, la FJM communique

Compte-tenu des circonstances actuelles liées à l'épidémie de Coronavirus, la fondation Jean Moulin vous informe de la fermeture de l'ensemble de ses activités pour une durée indéterminée :

- Fermeture de ses crèches de Beauvau, Lumière et Nanterre.
- Fermeture de ses restaurants administratifs en administration centrale, sous forme restauration collective, à l'exception des sites Beauvau, Levallois et Nanterre, qui proposeront aux agents un service de paniers repas.
- Fermeture des salles de sport de Beauvau et Lumière.
- Fermeture de ses résidences de vacances, avec une ré-ouverture des résidences « Le Neptune » à Oléron, « Le Néouvielle » à Saint-Lary et « Le Domaine du Lac » à Aydat, prévue pour le moment, au 1^{er} mai.
- Fermeture du service Loisirs (séjours jeunes, billetterie, voyagistes...). Pour les séjours jeunes, les séjours de Printemps sont annulés et les agents seront remboursés. Les demandes de séjours pour cet été seront traitées ultérieurement.
- Fermeture du service des prêts. Les nouvelles demandes de prêts seront traitées ultérieurement.

La FJM vous tiendra informée dès que possible de la reprise de ses activités et nous vous disons à bientôt.

Prenez bien soin de vous, *La fondation Jean Moulin*



Disney

Informations sur la fermeture du Parc...

Suite à la fermeture du Parc, les billets achetés via l'offre spéciale (billet 1 jour / 2 parcs à 53 € pour des visites du 6 janvier au 1^{er} avril 2020), **la période de visite a été étendue jusqu'au 30 septembre 2020**. L'extension de la date de validité sera automatiquement modifiée dans les systèmes de réservation ainsi que leur acceptation aux tourniquets à l'entrée des parcs. **Pour les E-Tickets déjà émis ou encore à émettre pour cette offre, la validité a également été prolongée jusqu'au 30 septembre 2020 sans que vous n'ayez à modifier quoi que ce soit.**

Vous êtes très nombreux à essayer d'appeler. **Si vous souhaitez joindre les services Disney, reportez vos appels à la semaine prochaine, même si votre visite est prévue dans les prochains jours.**

Vous pouvez également consulter le site qui est continuellement mis à jour en fonction de la situation :

> <https://www.disneylandparis.com/fr-fr/>

